

**DEL 26-021**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DATE DE CONVOCATION**

Le 01 avril 2026

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 01 avril 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

JUIGNÉ Mickaël ; LAUTRU Sylvie ; CHEVALIER Marie ; DELISLE Jérôme ; BLONZ Annie, LE ROUX André ; HARICOT Diane ; PARISOT Gaël ; OWCZAREK Aube-Catherine ; LAUTRU Julien ; CHÉENNE Sabine ; DAVOY Paul ; LEPERDRIEL Flavie ; LEROI Thomas ; CHEVALIER Marlyne ; BARDONNAUD Mélanie ; MUCHERY Bertrand ; REIGNIER Sophie ; RUEZ Emmanuel ; FLEURY Damienne ; GUYON Jean-Philippe ; PIRA Fanny ; CASTILLON Pierre ; POIRIER Christian ; BOCQUENET Mélanie

**EXCUSÉS :** Louis MASSARD (pouvoir à Annie BLONZ), Damien GENTILHOMME (pouvoir à Mélanie BARDONNAUD)

**ABSENTS :**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Objet : Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**  
*Rapporteur : Mickaël JUIGNÉ*

En application de l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles relatif à la composition du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS est fixé par le Conseil Municipal.

Leur nombre ne peut être supérieur à 16 et il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Durant le mandat 2020-2026, le conseil d'administration était composé de 14 membres : 7 membres désignés par le Conseil Municipal et 7 membres désignés par le Maire.

De nombreuses difficultés pour obtenir le quorum lors du mandat précédent conduisent à proposer de réduire le nombre des membres.

**Il est donc proposé de fixer à 8 le nombre de membres dont 4 désignés par le Conseil Municipal et 4 par le Maire.**

**Au vu de ces éléments,**

**Le conseil municipal décide d'approuver le nombre de membres composant le Centre communal d'action sociale : 4 désignés par le Conseil Municipal et 4 par le Maire.**

**VOTANTS : 27****POUR : 27****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

# DEL 26-021

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 08 avril 2026

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Secrétaire de séance

Jérôme DELISLE



Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

